



Tableau de bord de l'Assurance chômage

BUREAU DU 16 décembre 2014 (indicateurs arrêtés à fin octobre 2014)

Introduction

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'Assurance chômage (à fin octobre 2014) est de **2 342 200**. Ce résultat est en hausse par rapport à juillet 2014 de 5,5% et en hausse de 5,4% sur un an.

(Pôle emploi : Communiqué de presse du 04/12/2014)

Les dépenses d'indemnisation (à fin octobre 2014) s'élèvent à 25 154 millions d'euros, elles sont en hausse de 0,98% sur un an (24 910 millions d'euros à fin octobre 2013).

Le montant des encaissements (à fin octobre 2014) est de 28 537 millions d'euros, soit une hausse de 1,37% sur un an (28 151 millions d'euros à fin octobre 2013).

Synthèse de la performance de l'Assurance chômage

Le taux de décision en moins de 15 jours, à fin octobre 2014, se situe à **91,6%**. Le résultat se dégrade de 2,4 points par rapport à juillet 2014 et de 1,4 point sur un an. La valeur cible pour 2014 est fixée à 95%.

(Pôle emploi : indicateurs stratégiques octobre 2014)

Le taux de premiers paiements dans les délais, à fin octobre 2014, se situe à **87,8%**. Le résultat se dégrade de 3,7 points par rapport à juillet 2014 et de 2,3 points sur un an. La valeur cible pour 2014 est fixée à 93%.

(Pôle emploi : indicateurs stratégiques octobre 2014)

Le taux de qualité des traitements des demandes d'allocations, à fin septembre 2014, s'affiche à **89,5%**. Il se dégrade de 0,6 point par rapport à juin 2014 et de 0,7 point sur un an.

(Pôle emploi : indicateurs stratégiques octobre 2014)

Les indus détectés au 3^{ème} trimestre 2014 sont au nombre de 412 485, pour un montant de 208 425 154 €, soit une baisse de 0,8% en nombre et une hausse de 9,3% en montant, par rapport au 3^{ème} trimestre 2013.

(Pôle emploi : tableau de bord des indus septembre 2014)

Le montant du recouvrement des contributions, à fin octobre 2014, est de 28 537 millions d'euros. Il est en hausse de 1,37% sur un an.

(Unédic – Direction Finances et Trésorerie)



L'INDEMNISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Délais de traitement (moins de 15 jours)



Premiers paiements dans les délais



Taux de qualité de traitement des demandes d'allocations



ZOOM : Décisions positives d'admissions / réadmissions / rejets / reprises

Les décisions d'admissions/réadmissions se situent à 231 572 en octobre 2014 et sont en baisse de 15,8% par rapport à octobre 2013.*

En cumul sur l'année, à fin octobre 2014, ce nombre diminue légèrement (-0,57%), par rapport à fin octobre 2013.**

Les décisions de rejets, en octobre 2014, se situent à 261 018. Elles diminuent de 8,1% par rapport à octobre 2013.*

Les décisions de reprises, en octobre 2014, se situent à 112 132, en augmentation de 4,4% par rapport à octobre 2013.*

* Données Unédic - ** Stats hebdo Pôle emploi

MISE EN PLACE DE L'ALLOCATION

La qualité de la mise en œuvre des conditions d'ouverture des droits est appréciée par 3 indicateurs :

- Le taux de décisions en moins de 15 jours,
- le taux de premiers paiements dans les délais,
- le taux de qualité de traitement des demandes d'allocations d'assurance chômage.

Taux de décisions en moins de 15 jours

A fin octobre 2014, il se situe à **91,6%**. Le résultat se dégrade de 2,4 points par rapport à juillet 2014 et de 1,4 point sur un an.

Taux de premiers paiements dans les délais (RAC)

A fin octobre 2014, il est à **87,8%**. Le résultat se dégrade de 3,7 points par rapport à juillet 2014 et de 2,3 points sur un an.

La situation observée à fin octobre 2014 traduit une forte dégradation des résultats qui n'atteignent pas les cibles fixées pour 2014, respectivement à 95% et 93%. Si, en juillet, les résultats s'amélioraient grâce, notamment, à l'anticipation du déploiement de la nouvelle convention d'assurance chômage et de la période des congés d'été, la dégradation du taux de décision en moins de 15 jours est principalement due au problème technique d'accès aux applicatifs (AUDE...) qui s'est produit après la livraison informatique (2014SI3) du 20 octobre 2014 (qui intégrait les dispositions relatives aux droits rechargeables et les nouvelles règles de cumul des allocations et des rémunérations). Cette difficulté a été résolue dans la semaine qui a suivi la livraison mais a entraîné une forte augmentation du volume de dossiers en attente qui a dépassé le niveau de 109 000. La réalisation des EID et le traitement des demandes d'allocation ont été retardés.

Les directions régionales ont toutefois mis en place des organisations permettant de résorber les dossiers en attente dans les meilleurs délais (plateformes centralisées, heures supplémentaires).

Concernant le taux de premiers paiements dans les délais, quoique conforme à la saisonnalité, cette dégradation fait l'objet d'une demande d'explications à Pôle emploi.

Taux de qualité de traitement des demandes d'allocations – hors annexes 8 et 10 (IQL – IFI)

A fin septembre 2014, il se situe à **89,5%**. Il est en baisse de 0,6 point par rapport à juin 2014 et de 0,7 point sur un an.

La cible fixée pour 2014 est de 92%. Cette dégradation concerne essentiellement le contrôle portant sur les admissions (83,2%). Le résultat du contrôle sur les rejets se situe à 99,2% et celui sur les reprises à 97,9%. Pôle emploi a indiqué que le montant financier en jeu correspondait en 2013 à 1,29% des allocations versées (il s'agit d'erreurs favorables ou défavorables aux demandeurs d'emploi).

Une étude de Pôle emploi est en cours afin de définir un plan d'action pour améliorer la qualité de traitement des demandes d'allocation.

A la fin du 3^{ème} trimestre 2014, le plan de contrôle est réalisé à hauteur de 93,9%. Hors incidence financière, le taux de qualité des traitements est, à la fin du 3^{ème} trimestre 2014, de 82,0%.



ZOOM : Bilan des fraudes aux allocations du 1^{er} semestre 2014

Le nombre d'affaires frauduleuses détectées au 1^{er} semestre 2014 augmente de 29% par rapport au 1^{er} semestre 2013, passant ainsi de 3 334 à 4 303 affaires. Ces affaires frauduleuses représentent un montant total de 54 940K€ au 1^{er} semestre 2014, en hausse de 14,2% par rapport au 1^{er} semestre 2013. Le montant évité au titre de l'Assurance chômage s'élève à 19 672K€, soit une baisse de 0,9% par rapport au 1^{er} semestre 2013. L'évolution de ces résultats s'explique par l'utilisation par les services de prévention et de lutte contre la fraude, depuis fin 2012, des DPAE de 2012 et 2013. Leur traitement permet de détecter les périodes d'emploi non déclarées, qui représentent 70% des fraudes détectées. Toutefois, ce traitement étant postérieur à leur émission, la part du montant subi de la fraude augmente.

Le montant moyen des fraudes diminue de 1 796 € entre 2012 et 2014, passant de 14 564 € à 12 768 €.

Pour l'année 2014, le plan d'action de la direction de la prévention et de la lutte contre la fraude de Pôle emploi consiste en la poursuite de l'exploitation des DPAE, le développement des relations avec les partenaires étrangers (ex. : la Belgique), la sécurisation de l'accès à l'espace personnel du demandeur d'emploi, la détection des risques par l'exploration de données (datamining).

GESTION DES DROITS

Gestion des indus

412 485 indus ont été constatés et notifiés au 3^{ème} trimestre 2014 contre 415 927 au 3^{ème} trimestre 2013, soit une baisse de 0,8%.

Cela représente **208 425 154 €** au 3^{ème} trimestre 2014 contre 190 770 288 € au 3^{ème} trimestre 2013 soit une hausse de 9,3%.

Sur le 3^{ème} trimestre 2014, le poids des indus rapportés aux dépenses d'indemnisation est de 2,53% (contre 2,6% en 2013).

L'expérimentation relative à l'utilisation des DPAE (déclarations préalables à l'embauche), qui vise à sensibiliser les demandeurs d'emploi indemnisés en activité réduite sur l'importance de déclarer leur reprise d'activité, est généralisée dans deux directions régionales de Pôle emploi (Auvergne et Picardie) depuis février 2014. Cette expérimentation permet de prévenir le risque d'indu issu de l'absence ou d'une mauvaise déclaration d'activité du demandeur d'emploi indemnisé.

(Pôle emploi : tableau de bord des indus septembre 2014)

ZOOM : Remises d'indus

Le nombre de demandes de remises présentées est de **12 779** au 3^{ème} trimestre 2014 (soit **0,9%** des indus constatés et notifiés sur 12 mois glissants) contre 14 914 au 3^{ème} trimestre 2013 (soit 1% des indus constatés et notifiés sur 12 mois glissants). Cela correspond à une baisse de 14,3%.

Le nombre et le montant des remises accordées au 3^{ème} trimestre 2014 sont :

- **Par les services de Pôle emploi** : 1 578 (pour 451 386 €) contre 1 390 (pour 384 026 €) au 3^{ème} trimestre 2013 soit une **hausse de 13,5%** ;
- **Par les IPR** : 1 945 (pour 2 024 977 €) contre 2 022 (pour 2 258 307 €) au 2^{ème} trimestre 2013, soit une **baisse 3,8%**.

Au total, **2 476 363 €** ont fait l'objet d'une remise au 3^{ème} trimestre 2014 contre 2 642 333 € au 3^{ème} trimestre 2013 soit une baisse de 6,3%.

Le nombre de demandes de **remises rejetées par les IPR** au 3^{ème} trimestre 2014 est de **9 256** contre 11 502 au 3^{ème} trimestre 2013, soit une baisse de 19,5%.

Taux de recouvrement des indus

Fin octobre 2014, il se situe à **60,0%** (soit 448,2 millions d'euros d'indus recouverts sur 747,4 millions d'euros constatés et notifiés) contre 61,5% à fin juillet 2014. A fin octobre 2013, le résultat était de 61,8% (soit 461,5 millions d'euros d'indus recouverts sur 746,9 millions d'euros). **Le taux de recouvrement des indus « hors fraude »** se situe à **63,8%** (soit 440,8 millions d'euros recouverts sur 690,6 millions d'euros constatés et notifiés). A fin octobre 2013, le résultat était de 64,2% (soit 445,9 millions d'euros d'indus recouverts sur 694,2 millions d'euros).

Pour ce dernier indicateur, la cible fixée pour 2014 est de 66%.

Il convient de souligner que, hors Pôle emploi services et les DOM, 9 régions atteignent la cible fixée pour le taux de recouvrement des indus hors fraude. Parmi ces régions, 2 d'entre elles dépassent les 70,0% de recouvrement des indus, avec une moyenne depuis janvier 2014 de 72,9% pour la région Nord-Pas-de-Calais. La région Ile de France présente l'un des taux les plus faibles à 62,1% en moyenne depuis janvier 2014.

Il est signalé que les commissaires aux comptes de Pôle emploi ont souligné la nécessité d'un traitement uniforme dans toutes les directions régionales de Pôle emploi des listes d'indus sans mouvements.

Taux de recouvrement des indus





SITUATION DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS

Le flux des encaissements (à fin octobre 2014) se situe à **28 537 millions d'euros**. Cela représente une hausse de 1,37% sur un an.

Taux de reste à recouvrer des contributions principales



Le Taux de reste à recouvrer des contributions principales se situe à **1,63%**, en octobre 2014 (soit 517,5 millions d'euros non recouverts, en cumulé sur 12 mois glissants).

Il se dégrade de 0,01 point par rapport à octobre 2013 (1,62%).

Il est à noter que le taux de reste à recouvrer de l'Accos sur le champ global se situe à **1,17%** en octobre 2014 soit un écart de 0,46 point avec des actions de recouvrement identiques.

Taux de reste à recouvrer des contributions particulières

Le Taux de reste à recouvrer des contributions particulières (essentiellement le CSP) dont la gestion a été conservée par Pôle emploi, se situe à **26,8%**, en octobre 2014 (soit 185 millions d'euros non recouverts, en cumulé sur 12 mois glissants) contre 27,4% en octobre 2013, soit une amélioration de 0,6 point sur un an.

L'amélioration observée suite à la centralisation de ce recouvrement auprès de Pôle emploi services et à la reprise du recouvrement forcé demeure tempérée par l'effet de plans sociaux importants dans plusieurs régions. Certains dossiers dépassent un million d'euros et peuvent atteindre six ou huit millions d'euros mais Pôle emploi signale également un nombre important de dossiers d'un montant moins significatif (< 500 K€) mais dont la consolidation constitue un montant de créances important.



DÉFINITION DES INDICATEURS

TAUX DE DÉCISION EN MOINS DE 15 JOURS

Pourcentage de décisions d'admission, de rejet ou de reprise traitées en moins de 15 jours sur l'ensemble des décisions prises. L'objectif est de mesurer le délai de prise de décision des dossiers reçus par Pôle emploi quel que soit le canal utilisé par l'allocataire (courrier, dépôt à l'accueil...) pour adresser sa demande à Pôle emploi.

Champ : Assurance chômage hors reprises automatiques

Source : Pôle emploi

TAUX DE PREMIERS PAIEMENTS DANS LES DÉLAIS

Pourcentage des paiements intervenus dans les délais dès lors que la décision a été prise dans des conditions permettant un paiement à partir du 7 du mois suivant le premier jour indemnisable. Les reprises de paiement suite à la reprise d'un ancien droit ne sont pas comptabilisées.

Source : Pôle emploi

TAUX DE QUALITÉ DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ALLOCATIONS

Rapport entre le nombre total de dossiers ne présentant pas d'anomalie de décision (ouverture de droit, rejet, reprise) avec impact financier et le nombre de dossier ARE contrôlés. L'objectif est de mesurer l'indice de qualité de traitement à la suite des contrôles réalisés sur les demandes d'allocations d'assurance chômage hors intermittents du spectacle (annexes 8-10) et hors expatriés (annexe 9).

Source : Pôle emploi – contrôle interne

TAUX DE RECOUVREMENT DES INDUS

Pourcentage des indus recouverts par rapport aux indus constatés sur 12 mois glissants. L'objectif est de mesurer la performance du recouvrement des indus détectés.

Champ : allocations d'assurance chômage. Les paiements provisoires et les admissions en non valeur sont exclus du calcul de l'indicateur.

Source : Pôle emploi

TAUX DE RESTE À RECOUVREMENT

Pourcentage du montant restant à recouvrer sur le montant des sommes exigibles. L'objectif est de mesurer la performance du recouvrement sur les 12 derniers mois.

Source : Accos ou Pôle emploi selon les contributions